



La prévention au travail  
par le conseil et la formation  
en efficacité professionnelle.

Module de formation

# Le Management de la Sécurité et Santé au Travail



## Prérequis

Volonté de mettre en place un système de management de la santé et sécurité au travail.

## Public visé

Dirigeants, managers et salariés qui souhaitent adapter, perfectionner ou développer de nouvelles compétences en matière de prévention et de santé au travail.

## Objectifs de la formation

- **Connaître** l'environnement de la santé et sécurité au travail;
- **Identifier** les obligations des employeurs en matière de santé physique et mentale au travail;
- **Mettre en place** une politique de prévention en matière de santé au travail.

## Méthodes pédagogiques

- **Echange** des pratiques et partage des expériences;
- **Concepts** et apports opérationnels essentiels sous forme de schémas ou de points clés, repris dans les outils pédagogiques;
- **Accompagnement personnalisé** selon les attentes des participants;
- Identification et **planification des actions** concrètes à mettre en œuvre pour progresser dans la pratique quotidienne.

## Modalités d'évaluation

Les stagiaires passent des évaluations en cours et en fin de formation qui peuvent prendre différentes formes : quizz, exercice pratique, étude de cas ...

## Sanction de la formation

Les stagiaires reçoivent une attestation de formation.

## Durée

Ce module de formation peut varier entre 7h00 et 14h00 selon vos besoins exprimés.  
5 jours soit 35 heures

## Lieu

Les formations peuvent se réaliser en **intra-entreprise** ou en **inter-entreprises** en fonction du nombre de stagiaires (12 maximum par session en présentiel et 5 personnes en distanciel).  
Sites du client

## Tarifs

Nous contacter pour un devis personnalisé.

## Modalités et délais d'accès

Nous contacter. Une réponse vous sera apportée dans les 72 heures.  
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités de chacune des parties, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

# Programme de la formation

## Connaitre l'environnement

de la santé et sécurité au travail

- Quelques chiffres
- Le contexte réglementaire
- Les différents acteurs (interne et externe)

## Identifier les obligations

des employeurs en matière de santé physique et mentale au travail

- Identifier les enjeux
- Appréhender les articles du Code du travail et les responsabilités civile et pénale
- Mesurer les sanctions

## Connaître les obligations

en matière d'accident du travail et gérer ses conséquences

- Distinguer accident de travail/de trajet et maladies professionnelles
- Analyser et suivre les accidents du travail
- Optimiser le coût de l'accidentologie

## Appliquer les obligations

administratives et périodiques

- Documents, registres et affichages obligatoires
- Plan de prévention
- Protocole de sécurité
- Vérifications et contrôles obligatoires

## Gérer les relations

entre les acteurs internes et externes impliqués dans la prévention et la sécurité

- Le Comité Social Economique (CSE)
- Les délégués du personnel et leur rôle dans le CSE
- Les instances externes à l'entreprise

## Répertorier

les principales obligations de l'entreprise

- L'obligation générale de prévention
- Les 9 principes
- L'évaluation des risques
- L'intervention d'entreprises extérieures

## Mettre en place

une politique de prévention

- Identifier les risques de l'entreprise
- Evaluer des risques professionnels
- Mettre en place une démarche de prévention
- Prévenir les risques professionnels (HOT)

## Jour 3

Restitution travail intersession DUERP avec accompagnement individuel sur d'autres thématiques selon les besoins du formé et de sa direction

Tous les supports et outils pédagogiques sont conçus et développés par ACTAN CONSEIL & FORMATION.

Siret 483 174 876 00027



id DD 0036065

« enregistré sous le numéro 32 59 09236 59.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».



06 61 86 53 51

natachaverheye@actan.fr



Verheye Natacha / Actan